

Inscription

➤ Inscription

L'étudiante, l'étudiant a la responsabilité générale de s'assurer que son cheminement est conforme aux exigences de son programme et aux règlements de l'Université.

L'étudiante régulière, l'étudiant régulier **doit s'inscrire à chacun des trimestres d'été, d'automne et d'hiver jusqu'à la fin de ses études**, sauf dans le cas où une autorisation d'absence ou de congé parental a été obtenue.

L'étudiante, l'étudiant doit effectuer son choix d'activités aux dates et dans les délais prescrits par le [calendrier universitaire](#), selon les procédures applicables ou établies par sa Faculté d'attache. Le défaut d'inscription à un trimestre entraîne l'exclusion, sous réserve des articles 4.6 (absence autorisée), 4,7 (congés parentaux) et 4.13 (désistement) (règlement no 8, extrait art. 4.4).

➤ Inscription aux cycles supérieurs

Selon le Règlement no 8 , en tout temps, un étudiant de cycles supérieurs doit être inscrit afin d'être considéré actif dans son programme. À cette fin, il doit avoir :

- a) fait un choix d'activités pour lesquels les codes et titres des activités choisies doivent être conformes à ceux apparaissant à l'horaire maître du trimestre;
- b) une inscription en rédaction de rapport, d'essai, de mémoire ou de thèse autorisée seulement si l'étudiant a terminé sa scolarité obligatoire avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3, a choisi son sujet de recherche et est dirigé par un tuteur ou une direction de recherche;
- c) une mention « actif en recherche », autorisée par la direction du programme conformément aux règles adoptées par le SCAE. À titre d'exemple, l'étudiant qui effectue la cueillette ou l'analyse de données peut s'inscrire à cette activité;
- d) une mention « sans activité » signifie qu'aucune activité de scolarité n'est offerte par le programme et que l'étudiant ne travaille pas assidûment à sa recherche;
- e) une mention « en poursuite d'activités », autorisée pour les activités s'échelonnant sur plus d'un trimestre;
- f) une mention « en évaluation » signifie que le travail de recherche de l'étudiant est en évaluation, incluant la période allouée pour effectuer des corrections mineures.